



Nouvelle aire de jeux pour enfants, offerte par le Syndicat d'Initiative, installée à côté de l'ancienne gare et de la fontaine réhabilitée.



BULLETIN MUNICIPAL

2010

VILLELOIN-COULANGÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTRÉSOR
INDRE ET LOIRE

NOTE D'HISTOIRE LOCALE

La vie communale à Villeloin Coulangé en 1909 décrite dans les archives de la mairie.

Le conseil municipal s'est réuni quatre fois sous la présidence de Monsieur BERNIER, maire.

Séance ordinaire du 11 février 1909.

Bail de l'ancien presbytère :

Le maire informe le conseil que le bail, pour une période de quatre, huit ou douze années entières à partir du vingt quatre juin mil neuf cent dix a été signé entre les soussignés BERNIER Léon, maire de la commune de Villeloin Coulangé, demeurant au bourg de Villeloin, agissant pour le compte de la dite commune d'une part et Louis CROSSE, docteur en médecine, demeurant au bourg de Villeloin.

Le loyer est fixé à 350 F par an (voir bulletin communal de 2009).

Soutien de famille :

Demande de Madame Veuve DESCHAMPS Alphonse, cultivatrice à Villebaslin pour que son fils DESCHAMPS Alphonse de la classe 1908, soutien indispensable de famille soit désigné comme lui donnant droit à l'allocation journalière de 75 centimes.

Madame Veuve DESCHAMPS a deux filles qui ne peuvent l'aider dans ses travaux. Par suite du départ du fils pour le régiment elle sera obligée de le faire remplacer par un domestique. Le conseil municipal décide de lui accorder cette allocation pendant le séjour de son fils sous les drapeaux.

Chemin du Paradis à la Grange :

Demande de reconnaissance du chemin rural n° 7 (*dit du Crof*) passant par le Paradis et la Grange afin d'être autorisé à faire un emprunt de 1000 F pour rendre ce chemin praticable.

Diverses demandes de secours :

Madame COUVREUX Adélaïde pour cause d'infirmité.

Madame Veuve DENIS et Monsieur BESNARD pour assistance aux vieillards.

Approbation des comptes du receveur principal :

Vu le détail des opérations de l'exercice 1908 établi en regard du compte présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice ainsi que les trois premiers mois de l'année 1909, le conseil municipal admet les opérations effectuées par le conseil de la préfecture, à savoir :

En recette pour 12 521, 97 francs

En dépense pour 13 512, 39 francs

D'où il résulte un excédent de dépense de 990,42 francs.

L'exercice 1907 ayant présenté un excédent de recettes de 5 629,62 francs, il en résulte donc finalement un excédent de 4 639,20 francs.

Cession de terrain :

M. le maire informe le conseil municipal que Monsieur GARNIER-GAUDRON désirant clore sa propriété par un mur longeant le chemin de grande circulation n°11 de Montrichard à Chatillon ⁽¹⁾ a fait une demande d'alignement pour être autorisé à construire ce mur dont il est question ci-dessus.

L'agent voyer⁽²⁾ de Montrésor a donné l'alignement que demandait M. GARNIER. Par suite de l'exécution de cet alignement M. GARNIER incorpore à sa propriété une surface de terrain de 13 mètres carrés provenant du chemin de grande circulation. Cette surface a été estimée 1 franc le mètre carré. Le conseil estime que l'évaluation de 13 francs les 13 mètres carrés est suffisante. Il accepte à l'unanimité la demande de M. GARNIER.

(1) Aujourd'hui route de Loché

(2) Fonctionnaire préposé à l'entretien des routes.

Demande d'hospitalisation :

M. le maire informe le conseil municipal que M. BOURSET Silvain recevant actuellement, comme vieillard âgé de plus de 70 ans, un secours mensuel de 15 francs, lui a déclaré ne pouvoir vivre avec une somme aussi modique et l'a prié de bien vouloir le faire hospitaliser. Le conseil considérant que, M. BOURSET Silvain âgé de plus de 79 ans ne peut se livrer à aucun travail, qu'il n'a pas d'enfant ni aucun parent pouvant le secourir, que la somme de 15 francs qu'il reçoit chaque mois étant insuffisante pour parer à tous les besoins de la vie, décide de le faire admettre à l'hospice de Loches.

Séance extraordinaire du 11 juillet 1909.

Location ancien presbytère et abandon emprunt de 6300 francs :

(Voir bulletin municipal 2009)

Souscription pour le chemin du Paradis :

Le montant de la souscription faite pour l'amélioration dudit chemin s'élève à 637 francs.

Session ordinaire du 22 août 1909.

Demande de wagons :

Le conseil municipal prie M. le préfet de bien vouloir user de son influence auprès de la compagnie des chemins de fer départementaux pour que cette dernière envoie d'urgence des wagons pour transporter les blés vendus, qui ne peuvent être expédiés à cause du manque de matériel.

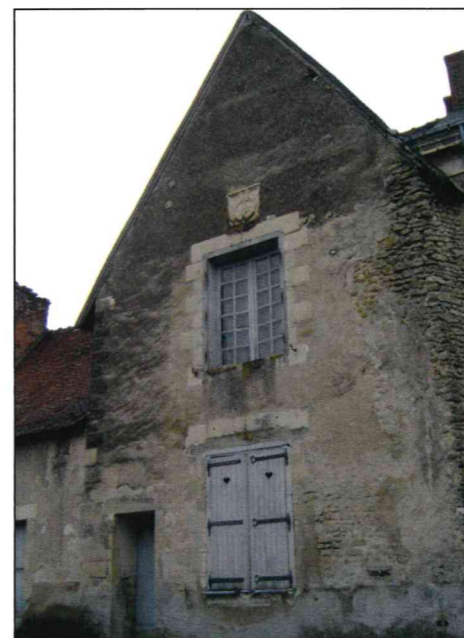
Classification des propriétés non bâties :

Le maire informe le conseil qu'il va être procédé prochainement aux opérations nécessaires pour déterminer le revenu actuel des propriétés foncières et non bâties conformément aux instructions qui lui ont été adressées par M. le préfet. Le maire invite le conseil à bien vouloir établir une liste contenant dix noms parmi lesquels le préfet choisira cinq classificateurs titulaires.

Rue des Abbayes :

Suite à la demande du conseil municipal du 22 novembre 1908 pour la classification de la rue des Abbayes en chemin vicinal, après examen attentif du rapport et de l'avis de l'agent voyer, le conseil municipal reconnaît qu'il ne lui est pas possible de donner suite au projet de changement.

Loyer du bureau de poste :



M. le maire informe le conseil que le bail du bureau de poste de Villeloin a été renouvelé avec M. le directeur des postes pour une nouvelle période de neuf années commençant le 16 juillet 1908. Le prix du loyer s'élevant à 180 francs par an et l'administration postale ne prenant à sa charge que 150 francs, la commune devra donc payer annuellement au bailleur la somme de 30 francs.

En 1909 la poste de Villeloin était située dans la maison ci-contre appartenant à M. BERNIER, maire et dernièrement propriété de M. GRONDEAU. À l'origine, cette maison était le premier logis abbatial de l'Abbaye St Sauveur.

Révision du traitement du receveur municipal :

Le conseil reconnaît le bien fondé de la demande de M. SALVAIRE receveur municipal de la commune. En effet, la moyenne des recettes et des dépenses des exercices 1906-1907-1908 étant en augmentation de 1825,60 francs justifie l'augmentation du traitement du receveur municipal qui sera porté à 434 francs à partir du 1^{er} janvier 1910.

Balayage des classes :

M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. l'inspecteur primaire de Loches par laquelle ce dernier demande que le service ou balayage des classes ne soit plus fait par les élèves.

Le conseil municipal considérant que la population agglomérée de la commune est inférieure à 500 habitants, que l'état actuel des finances communales ne permet aucun sacrifice, décide à l'unanimité que les salles de classes continueront à être balayées par les élèves des écoles de la commune.

Séance ordinaire du 9 novembre 1909.

Vote du budget vicinal :

Pour une dépense totale de 3400 francs dont 1320 francs pour le salaire des cantonniers.

Médecine gratuite :

Le conseil décide d'accorder la médecine gratuite à 11 familles, soit 29 personnes indigentes.

Inspection sanitaire des tueries particulières :

Considérant qu'il n'existe dans la commune qu'une seule boucherie et qu'un dépôt de charcuterie, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le traitement du vétérinaire sanitaire à la somme de 50 francs par an et le traitement du préposé adjoint au vétérinaire à la somme de 25 francs.

Pour couvrir les frais de cette surveillance, le conseil municipal fixe à un centime par kilogramme de viande nette, la quotité de la taxe à percevoir.

Pour les animaux sacrifiés dans les tueries particulières, la taxe au kg est remplacée par une taxe de :

Par tête de bœuf	3,00 F	Par tête de mouton	0,50 F
Par tête de vache	2,50 F	Par tête de chèvre	0,50 F
Par tête de veau âgé de moins de 4 mois	0,75 F	Par tête de porc	0,60 F
Par tête de cheval, âne ou mulet	3,00 F		

Recensement de la classe 1909.

ALLARD Vincent	BERTRAND Henri
CAPLAN Eugène	LEJOUX Célestin
PETIBON Eugène	THIBAUT Joseph
THIBAUT Raoul	

Petite histoire de la rue de l'Abbaye.

Avant la révolution, la rue actuelle faisait partie des cours du monastère, qui se trouvait clos à verrous par la fermeture des portes.

En 1863, il est écrit dans une délibération du conseil que la rue est dénommée rue de l'Abbatiale ou des cours. Cette rue commence au midi sur le chemin vicinal n°11, traverse sous un ancien pont-levis les cours de l'ancienne Abbaye de Villeloin et vient aboutir au nord sur la route n°9 de Saumur à Bourges.

Au début 1800, le monastère a été morcelé et en 1863, possédé par plusieurs propriétaires joignant la rue qui s'est formée, bien fréquentée et de fait cette rue est publique. Certains propriétaires des cours, se retranchant dans leurs prétendus droits, se sont refusés à l'alignement.

Pour éclairer la question de savoir si cette rue est publique ou non et par suite la commune doit l'entretenir ou bien les propriétaires des cours seulement.

Par délibération du 7 août 1864, le conseil municipal décide que la rue de l'Abbatiale dite des cours soit d'utilité publique. Le maire M.BURLAND propose au conseil de fixer :

- ⇒ Premièrement à 6 mètres la largeur de la rue.
- ⇒ Deuxièmement de la reconnaître comme rue appartenant à la commune.

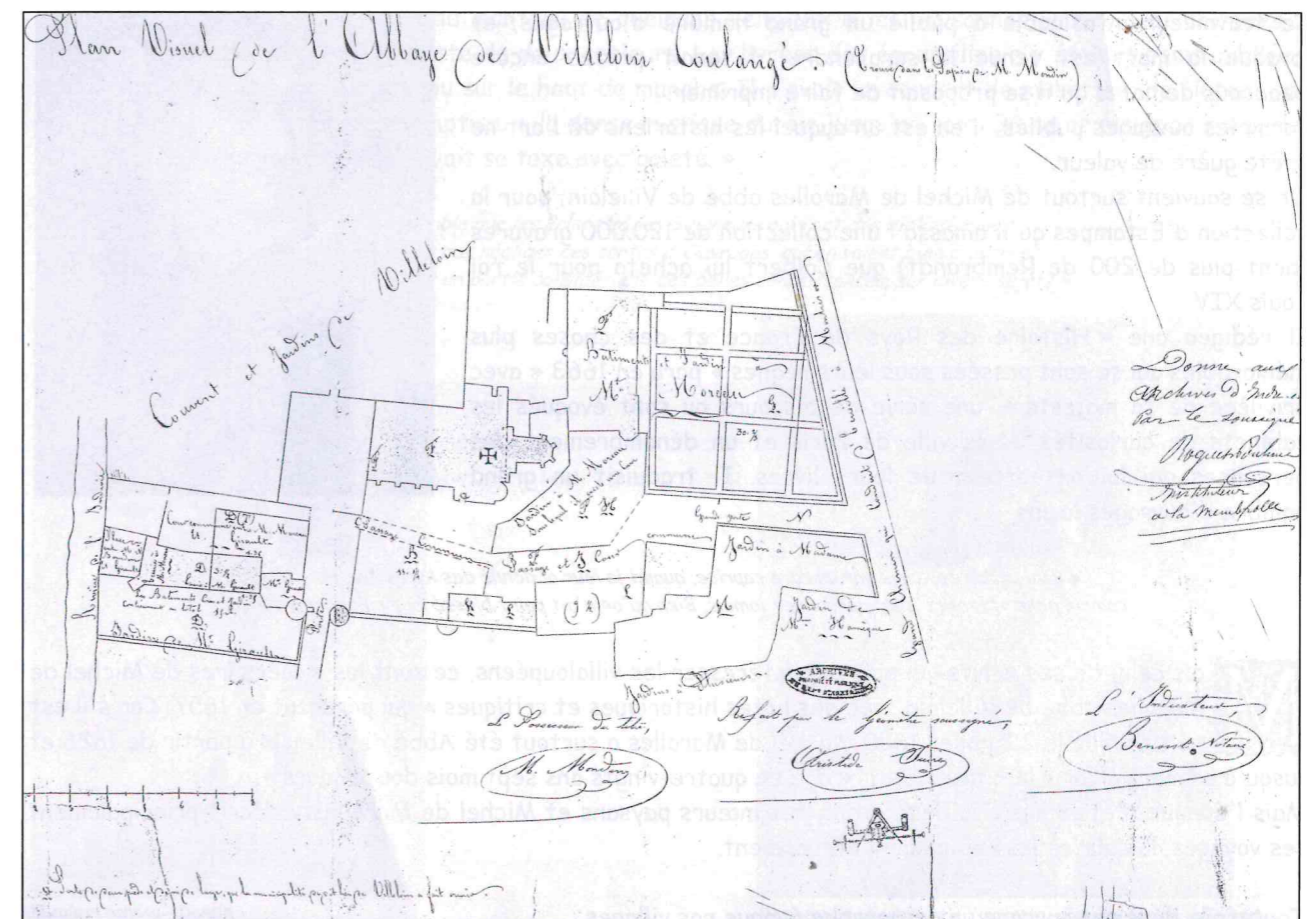
En 1909 il n'est plus écrit rue de l'Abbatiale mais rue des Abbayes.

Pourquoi des Abbayes ?

J'ai relevé, lors d'un compte - rendu du conseil municipal du 22 avril 1829, concernant la demande de rattachement de Coulangé à Villeloin, le texte suivant :

- ⇒ Considérant sous le rapport historique que Villeloin laisse des souvenirs qui n'ont point existé à Coulangé.
- ⇒ Avant la révolution Villeloin était le doyenné des communes qui composent le canton de Montrésor
- ⇒ Il y avait une Abbaye royale, une communauté de bénédictins et une communauté de sœurs de la charité.

À ce jour, il est simplement dit rue de l'Abbaye.



Plan non daté établi par Maître BENOIST notaire à Villeloin du 28/06/1851 au 29/02/1872.

Guy BEGUIN

P S : Dans mon article du bulletin municipal de 2009, il fallait lire à la page 13 : docteur André Georges L'HOIR né le 15 mars 1910 à Paris 14^{ème} et non 15 mars 1940.

MICHEL DE MAROLLES - ABBE DE VILLELOIN



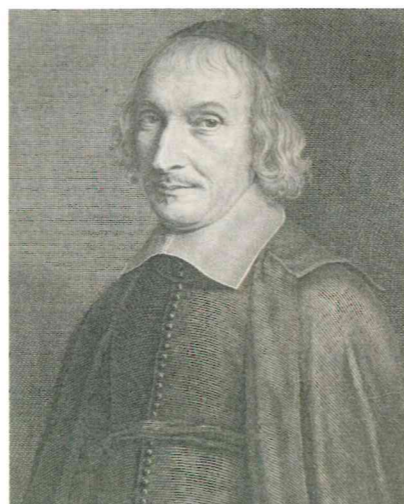
Si l'on veut voir dans l'abbé de Marolles un littérateur distingué, si l'on veut l'envisager comme un poète, rien ne paraîtra plus insignifiant et plus absurde que « le Livre des peintres et des graveurs » ; si, au contraire, on le regarde comme un simple historien de l'art, se servant de la poésie pour exprimer ce qu'il sait, on lui pardonnera la forme en faveur des précieux renseignements qu'il donne.

Ce travailleur infatigable a publié un grand nombre d'ouvrages, et lorsque la mort est venue le surprendre, il tenait prêtes encore beaucoup de notes qu'il se proposait de faire imprimer.

Parmi les ouvrages publiés, il en est un auquel les historiens de l'art ne prêtent guère de valeur.

On se souvient surtout de Michel de Marolles abbé de Villeloin, pour la collection d'Estampes qu'il amassa : une collection de 120.000 gravures (dont plus de 200 de Rembrandt) que Colbert lui acheta pour le roi Louis XIV.

Il rédigea une « Histoire des Roys de France et des choses plus mémorables qui se sont passées sous leurs règnes » paru en 1663 « avec privilège de sa majesté », une série de discours où sont évoqués les cabinets de curiosités de la ville de Paris et un dénombrement des personnes qui lui ont offert de leurs livres. Il traduisit un grand nombre d'ouvrages latins.



« J'ai perdu des amis par un rare caprice, quand je leur ai donné des livres que j'ai faits, comme gens offensez, sans pardonner jamais, Bien qu'on n'ait point blessé leur méchant artifice. »

Mais celui de ses écrits qui pourrait intéresser les villaloupéens, ce sont les « Mémoires de Michel de Marolles abbé de Villeloin avec des notes historiques et critiques » qui parurent en 1657. Car s'il est né à Genillé le 22 juillet 1600, Michel de Marolles a surtout été Abbé de Villeloin à partir de 1626 et jusqu'à sa mort à Paris le 6 mars 1681, « âgé de quatre-vingts ans sept mois douze jours ».

Mais l'époque n'était pas à la description des mœurs paysans et Michel de Marolles y décrit principalement ses voyages, la cour et les nobles qui l'entouraient.

Toutefois, dans cet ouvrage un paragraphe évoque nos villages :

« Quand le Soleil, sur les six heures du soir, commençait à perdre la force de ces rayons, on nous menait promener vers le champ des moissonneurs & ma Mère y venait aussi bien souvent elle-même, ayant toujours mes sœurs ou quelques-unes de mes tantes avec elle, sans les autres filles ou demoiselles suivantes. Il me semble que leur entretien était le plus doux du monde & une modestie agréable, jointe aux soins d'une propreté bienséante aux personnes de condition, quoiqu'elles fussent seules, faisait bien voir que leur éloignement du grand monde ne leur avait point abattu le cœur, ou ne les rendait point plus grossières. Elles allaient toutes se reposer en quelque bel endroit, d'où elles prenaient plaisir de regarder la récolte, tandis

que nous autres enfants, sans avoir besoin de ce repos, nous allions nous mêler parmi les moissonneurs & prenant même leurs faucilles, nous essayons de couper les bleds (NDLR : blés), comme eux.

Je me souviens qu'un jour m'échauffant peut-être un peu trop à cet exercice, une Demoiselle m'ayant demandé si M. l'Abbé de Villeloin faisait cela ? Je lui répondis que « oui », comme si j'eusse regardé l'avenir par un esprit prophétique & quand elle m'eut répliqué, comme je l'entendais ? Je ne sais, lui dis-je ; mais quand cela sera, celui que vous dites ne se ferait point de tort, parce qu'autrefois d'aussi honnêtes gens que lui n'en auraient pas rougi (j'avais appris cela, sans doute, dans la vie de quelque illustre Romain) & sans savoir ce que je disais, elle se prit à rire & m'arracha la faucille de la main, de peur que je m'en fisse mal.

Après la moisson, les Paysans choisirent un jour de Fête, pour s'assembler & faire un petit festin, qu'ils appelaient l'Oïfon de Métive (NDLR : métive vient de « metere » qui signifie « moissonner »), à quoi ils conviaient non seulement leurs amis, mais encore leurs Maîtres, qui les comblaient de joie, s'ils se donnaient la peine d'y aller.

Quand les bonnes gens faisaient les noces de leurs enfants, c'était un plaisir d'en voir l'appareil ; car, outre les beaux habits de l'épousée, qui n'étaient pas moins que d'une robe rouge & d'une coiffure en broderie de faux clinquant & de perles de verre, les parents étaient vêtus de leurs robes bleues bien plissées qu'ils tiraient de leurs coffres parfumés de lavande, de roses sèches & de romarin ; je dis les hommes aussi bien que les femmes, car c'est ainsi qu'ils appelaient le manteau froncé qu'ils mettaient sur leurs épaules, ayant un col haut & droit, comme celui du manteau de quelques Religieux & les paysannes proprement coiffées, y paraissaient avec leur corps-de-cotte de deux couleurs. Les livrées des épousailles n'y étaient point oubliées : chacune les portait à sa ceinture ou sur le haut de manche. Il y avait un concert de musettes, de flûtes & de haut-bois ; & après un banquet somptueux, la danse rustique durait jusqu'au soir. On ne se plaignait point des impositions excessives : chacun payait sa taxe avec gaieté. »

« Il me semble que les Princes & les Seigneurs qui font des Bibliothèques, n'y devraient pas négliger ces sortes d'Ouvrages, qui en valent bien d'autres, & qui contiennent un partie considérable des belles connaissances, sur divers sujets »



Nicolas Lagneau - Dessin
Portrait d'un fou de profil - XVIIe siècle
Collection Marolles - Bibliothèque Nationale de France



Rembrandt au sabre et à l'aigrette - Eau-forte. 131 x 108 mm
Signé et daté dans l'angle supérieur gauche « Rembrandt 1634 »
Collection Marolles - Bibliothèque Nationale de France

Si vous souhaitez consulter des livres anciens, je vous conseille la recherche sur <http://books.google.fr> Google a scanné et archivé dans des bibliothèques du monde entier de nombreux ouvrages dont certains de Michel de Marolles.

Les eaux fortes et estampes de la collection Marolles sont en partie consultables à la Bibliothèque Nationale de France et sur le site de la bnf : www.bnf.fr